



222.1 - La réglementation pour l'homologation des émissions de polluants des véhicules lourds

Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.

EMISSIONS



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables d'orienter les stratégies et le programme d'homologation en lien avec leur produit, et de comprendre le règlement afin de pouvoir constituer un dossier d'homologation

PUBLIC VISÉ

Constructeurs, Equipementiers, Motoristes, Administrations

PRÉ REQUIS

Avoir une connaissance des grands principes de fonctionnement des moteurs à combustion et de leurs architectures



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation européenne
- Identifier les exigences de la réglementation 595/2009 impactant le produit
- Comprendre les différents types d'essais pour pouvoir ensuite les mettre en œuvre
- Traduire les exigences réglementaires en spécification technique de conception

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentations théoriques illustrées,
Echanges et questions/réponses avec les formateurs

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Experts en émissions PL

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Contexte de la réglementation européenne

Pourquoi l'homologation ?

Le Règlement UE 595/2009 et ses amendements (Euro VI)

Son domaine d'application, son contexte et ses objectifs

Les différentes approches possibles en homologation

Les essais sur banc moteur

Emissions

Facteur de régénération et durabilité

OBD (On Board Diagnostic) et contrôle de NOX

Les essais sur véhicules

PEMS (Portable Emission Measurement System)

Installation sur véhicule du moteur homologué

Les documents et attestations constructeur nécessaires pour une homologation

Les émissions hors cycles

La conformité de production et la conformité en service



MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM en fin de formation

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Accessible PMR. Nous contacter au préalable pour les aménagements à prévoir selon les handicaps.



7.00 Heures
1 Jour



De 4 à 12 Personnes





222.1 - La réglementation pour l'homologation des émissions de polluants des véhicules lourds



Contactez-nous !

Christelle AUGER
Responsable formation C&F

Tél. : 0169804280
Mail : christelle.auger@utac.com

Janvier 2024
Version : 2221-20251008

